

Compte-rendu de la réunion du vendredi 17 février 2017

Salle Socio-Culturelle de Sainte-Maure

Personnes présentes :

- M.Jean-Luc Avigni, Président de la société
- M.Denis Klein, Trésorier
- M.Laurent Séjourné, Secrétaire
- M.Denis Paulet
- M.Marcel Mathey
- M.Pascal Deville
- M.Serge Lanier
- M.Gérard Bouteyre
- M.Alain Lanier
- M. Jean-Paul Holtzwarth

Personne excusée :

- M.Bruno Dubus, Vice-Président

Monsieur Jean-luc Avigni, Président de l'AAPPMA, ouvre la séance à 18h00 en remerciant les personnes présentes et poursuit en énonçant l'ordre du jour.

Point 1 : réciprocité

Le Président a été contacté par la fédération de pêche de l'Aube au sujet de la réciprocité inter –AAPPMA

Le bureau confirme le maintien en réciprocité de l'intégralité du parcours du Melda et de l'eau close (Barberey) dont elle assure la gestion.

Point 2 : indemnités

Conformément aux décisions prises lors des assemblées générales précédentes, le trésorier M.Denis Klein, règle les indemnités aux différents membres :

Président (JL A, trésorier (D Klein), secrétaire (M. Laurent Séjourné) et garde particulier (M. Serge Lanier).

Point 3 : Règlement intérieur :

Le président distribue le règlement intérieur version 7.

Après quelques corrections, l'ensemble des membres présents vote à l'unanimité le contenu de ce règlement.

Diffusion du règlement :

- ✓ Fédération de l'Aube pour mise en ligne sur son site internet.
- ✓ Site internet de l'AAPPMA
- ✓ auprès des dépositaires de cartes de pêche

Point 4 : réalisation d'une affiche du règlement et points d'affichages

Réalisation d'une affiche reprenant les grandes lignes du règlement intérieur a savoir :

- Seule la pêche du bord est autorisée de Mars à Avril inclus.
- La pêche est interdite à bord de toute embarcation.
- Pêche du brochet exclusivement en « NO-Kill » durant le mois de Janvier.
- La pêche sera fermée ponctuellement lors des ré-empoissonnements.

Le règlement sera imprimé sur plaquette alu format A3 blanc, fourni par un professionnel choisi par le bureau (PANO PUB à St André) et posé sur piquets galvanisés par les membres du bureau.

Denis Klein poursuit en indiquant les lieux d'affichage des panneaux :

- 1 au pont de Culoison/Fouchy
- 1 à la passerelle Culoison
- 2 au pont de Ste Maure/Barberey
- 2 à Vannes
- 1 à la passerelle dite « ferme Tiéblemont » à Vannes.

Point 5 : Information sur les cartes de pêche vendues à ce jour:

Monsieur Denis Klein présente le nombre de cartes vendues au 15 février 2017. Il indique une légère baisse des ventes de cartes de pêche par rapport à l'année dernière à la même date.

COTISATIONS	Au 15/02/2017
Cartes Inter-fédérales	28
Cartes majeures	73
Cartes femmes	8
Cartes mineures	12
Cartes découvertes	9
Cartes hebdomadaires	0
Cartes journalières	0
TOTAL	130

Point 6 : questions diverses

- ✓ **Une journée de nettoyage** est prévue le samedi 25 mai à 9h, réunion des membres au pont de Ste Maure/Barberey (moulin)
- ✓ **Prochaine réunion : Vendredi 17 mai à 18h, même lieu**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Jean-Luc Avigni lève la séance à 19h15 en remerciant les présents pour leur participation.

* * *